

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Espagnol-Niveau 2

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Espagnol-Niveau 2 comme suit :

Membres du jury

MOHSSINE Assia, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GUERRY Francois xavier, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

CHALERON Vincent, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

QUILLET Julien, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

GREGOIRE Michael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

GASQUET Axel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

URDICIAN Stephanie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

KLEIN Paula, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BRIGNON Thomas, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

LAVERGNE Lucie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MATHIOS Benedicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

INSUA Myrna, LECTEUR

Semestre 2

CHALERON Vincent, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

QUILLET Julien, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

GREGOIRE Michael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

GASQUET Axel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

URDICIAN Stephanie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

KLEIN Paula, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BRIGNON Thomas, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
LAVERGNE Lucie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
MATHIOS Benedicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.
INSUA Myrna, LECTEUR

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 2 décembre 2024